



Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles 75010 PARIS  
Tél.: 01 58 39 30 12 / fede@sudeducation.org



[www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

Paris, le 30 novembre 2019,

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,  
110 rue de Grenelle 75007 Paris

Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur,

de la Recherche et de l'Innovation, Pavillon

Boncourt – 21, rue Descartes – 75005 Paris

Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes

publics, 139, rue de Bercy – 75012 Paris

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

1, Place Beauvau, 75800,

### **Objet : Préavis de grève du 5 au 20 décembre**

La Fédération des syndicats SUD éducation dépose auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève couvrant, à partir du **jeudi 5 décembre 2019 de 7:00 jusqu'au 21 décembre à minuit** l'ensemble des personnels travaillant dans les établissements scolaires (enseignant-e-s, enseignant-e-s-chercheurs- chercheuses et chercheurs- chercheuses, IATOSS, ITA et personnels éducatifs, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé, employé- e-s par le ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse qui se mobiliseront pour les revendications suivantes :

- L'abrogation des réformes régressives
- Un taux de remplacement à 75 % des dix meilleures années ou du dernier indice pour toutes et tous les pensionné-e-s
- Une durée de cotisation de 37 ans et demi pour le taux plein (ce qui correspond à peu

près à la durée totale moyenne validée) pour toutes et tous, public comme privé

- Intégration des régimes complémentaires dans les régimes de base en annuités,
- Pas de pension inférieure au SMIC
- L'égalité entre les hommes et les femmes au travail comme dans la retraite,
- Départ à 60 ans, à 55 ans pour les métiers pénibles, à taux plein , pas de recul sur les droits acquis.
- Taxation de tous les revenus distribués dans les entreprises, y compris les dividendes.
- Prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale
- Annulation de la décote
- Sur-cotisation sociale patronale équivalente à celle d'un taux plein sur l'emploi à temps partiel
- Maintien des avantages préférentiels pour les femmes tant que l'égalité des salaires et de la prise en charge des enfants n'est pas réalisée, vers la majoration des retraites du niveau des inégalités de salaires constatées
- Développement des équipements de la petite enfance
- Pour des emplois stables à temps complet, contre toutes les formes d'emplois précaires, suppression des exonérations de cotisations accordées au patronat.
- Maintien et amélioration du système par répartition.
- Suppression de tous les avantages fiscaux et sociaux pour les fonds d'épargne salariale, assurance-vie et autres fonds de pension.

Je vous prie de croire, M. le Ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation Nationale.

Fatna Seghrouchni, co-secrétaire de la fédération  
SUD éducation

